

Matière: Na'h - Livre: Chmouel II - Chapitre: Ch. 12

Thème: Le repentir de David - Auteur: Raphaël Etedgui

Titre: La fin de la culpabilité



Introduction

On avait étudié au précédent chapitre le récit de David et Batchéva. Il était question de déterminer la nature de la faute commise par David et la signification de son désir.

Dans ce chapitre, le prophète Nathan, envoyé par Dieu, dévoile à David par le biais d'une parabole, la faute qu'il a commise, lui énonce les conséquences de cette dernière mais également la possibilité qui lui est donnée de *revenir* sur cette faute (faire *téchouva*).



Le texte étudié

II Samuel, Chapitre 12

1 Envoyé par le Seigneur vers David, Nathan alla le trouver et lui dit: "Deux hommes habitaient une même ville, l'un riche, l'autre pauvre. 2 Le riche possédait menu et gros bétail en très grande quantité. 3 Mais le pauvre ne possédait rien qu'une petite brebis, qu'il avait achetée. Il la nourrissait, et elle grandissait auprès de lui et de ses enfants, mangeant de son pain, buvant dans sa coupe, reposant sur son sein, traitée comme sa fille. 4 Or, l'homme riche reçut la visite d'un voyageur, et, trop ménagé de ses propres bêtes pour en offrir une à son hôte, il s'empara de la brebis du pauvre et la servit à l'hôte qui était venu chez lui..." 5 David entra dans une grande colère contre cet homme et dit à Nathan: "Par le Dieu vivant! Il mérite la mort, l'auteur d'une telle action; 6 et la brebis, il doit en payer quatre fois la valeur, parce qu'il a commis cet acte et n'a pas eu de pitié!" 7 Nathan dit à David: "Cet homme, c'est toi-même! Ainsi a parlé l'Éternel, Dieu d'Israël: Je t'ai sacré roi d'Israël, je t'ai préservé de la main de Saül; 8 je t'ai donné la maison de ton maître, j'ai mis dans tes bras les femmes de ton maître, je t'ai établi chef de la maison d'Israël et de Juda; et si c'était trop peu, je t'en aurais encore ajouté tant et plus. 9 Pourquoi donc as-tu méprisé la parole du Seigneur et fait ce qu'il lui déplait? Tu as fait périr par le glaive Uri le Héthéen et pris sa femme pour épouse; oui, tu l'as tué par l'épée des Ammonites.

10 Eh bien! L'épée ne cessera jamais de menacer ta maison, parce que tu m'as méprisé, parce que tu as pris la femme d'Urie le Héthéen pour en faire ton épouse. 11 Ainsi a parlé le Seigneur: Je susciterai le malheur contre toi, de ta propre maison; je prendrai tes femmes, toi vivant, et je les donnerai à l'un des tiens, et il aura commerce avec elles à la face de ce soleil! 12 Si tu as agi, toi, clandestinement, moi j'exécuterai cette menace en présence de tout Israël et à la face du soleil." 13 David dit à Nathan: "J'ai péché envers le Seigneur..." Et Nathan répondit à David: "Eh bien! Le Seigneur a effacé ta faute: tu ne mourras point. 14 Toutefois, comme tu as, par ce péché, induit en blasphème les ennemis du Seigneur, l'enfant qui t'est né doit mourir." 15 Nathan regagna sa demeure et Dieu frappa l'enfant que la femme d'Urie avait donné à David; il tomba gravement malade. 16 David implora Dieu pour cet enfant, s'imposa un jeûne et passa la nuit près de lui, couché par terre. 17 Les plus anciens de sa maison s'empressèrent autour de lui pour l'engager à se relever; mais il refusa et ne goûta aucune nourriture avec eux. 18 Or, le septième jour, l'enfant mourut. Les serviteurs de David n'osèrent lui annoncer cette mort, car ils se disaient: "Certes, quand l'enfant vivait, nous avons parlé au roi et il ne nous a point écoutés, et comment lui dirions-nous que l'enfant est mort? Il ferait un malheur." 19 David, voyant ses serviteurs chuchoter entre eux, comprit que l'enfant était mort, et il leur dit: "L'enfant est mort? Il est mort, " répondirent-ils.

20 Alors David se releva de terre, prit un bain, se parfuma et changea de vêtements, puis se rendit à la maison de Dieu et se prosterna; il rentra chez lui, et, sur sa demande, on lui servit un repas qu'il mangea. 21 "Que signifie cette conduite? Lui dirent ses serviteurs. Pour l'enfant vivant tu as jeûné et pleuré, et maintenant qu'il est mort tu te relèves et tu prends de la nourriture!), 22 Il répondit: "Alors que l'enfant vivait, j'ai jeûné et pleuré, car je pensais: Qui sait? Le Seigneur pourra me faire la grâce de laisser vivre cet enfant. 23 Maintenant qu'il est mort, pourquoi jeûnerais-je? Puis-je le faire revivre? J'irai le rejoindre, mais lui ne reviendra pas près de moi." 24 David reconforta sa femme Bethsabée. Il cohabita de nouveau avec elle, et elle enfanta un fils qu'elle nomma Salomon et qui fut aimé du Seigneur.

25 Sur une mission donnée au prophète Nathan, on le surnomma Yedidya en considération du Seigneur. 26 Joab attaqua la Raba des Ammonites et s'empara de cette capitale. 27 Il envoya des messagers à David et lui fit dire: "J'ai attaqué Raba et j'ai même pris la ville des Eaux. 28 Maintenant donc, rassemble le reste de l'armée, campe devant la ville et t'en empare, afin que moi je n'en prenne pas possession et que l'honneur n'en revienne pas à mon nom." 29 David rassembla donc le reste de l'armée, alla guerroyer contre Raba et s'en empara. 30 Il enleva de la tête du roi sa couronne, pesant un kikkar d'or et ornée de pierres précieuses, et qui passa sur la tête de David. Il emporta le butin de la ville en très grande quantité. 31 Il emmena le peuple qui s'y trouvait, le condamna à la scie, aux herses de fer, aux haches de fer, l'envoya au four à briques, et il en usa de même à l'égard de toutes les villes des Ammonites. Puis David, avec toute l'armée, rentra à Jérusalem.



L'hébreu dans le texte

רָאשׁ: pauvre ou misérable

הַלֵּךְ: un voyageur, un vagabond (ha-hole'h, celui qui va)

בְּזִיתָ: tu as méprisé (levazot: dénigrer, mépriser)

כִּי-נִאָּץ נֹאֲצָתְ אֶת-אֵיבֵי ה' בְּדַבַּר הַזֶּה: car tu as blasphémé les ennemis de Dieu.
Nietz : insulter, blasphémer (l'emploi de la racine (ou infinitif absolu) accompagnant le verbe exprime l'action avec plus de force).

Rachi note qu'il s'agit d'une manière respectueuse de désigner Dieu puisqu'on ne peut le blasphémer.

וְלֹא-בָרָא: le verbe vara signifie "manger", comme dans: "pour que je mange (veèvré) de sa main (Rachi).



Analyse thématique

1. PROPHETIE ET REPRIMANDE MORALE

Le prophète Nathan est envoyé chez David par Dieu (v.1). Etait-ce bien nécessaire?

מלבי"ם

להוכיחו כי דוד היה בזה צדיק בעיני עצמו אחר שעלה בידו
הכל בדרך היתר ואין עונש עליו בדיני בשר ודם כנ"ל, והסביר
לו חטאו במשל באופן שהוא עצמו חרץ משפטו.

Malbim

Dieu envoya Nathan afin de le réprimander, car David ne se pensait pas coupable dès lors que tout lui était venu de manière légale, et qu'aucune sanction ne pouvait lui être appliquée d'après la législation humaine... Il lui a alors expliqué sa faute à l'aide d'une parabole, de sorte que lui-même tranche son propre jugement.

C'est parce qu'au sujet de Batchéva et d'Ouryia, David pensait être dégagé de toute responsabilité (Ouryia n'était-il pas passible de la peine capitale et Batchéva, divorcée rétroactivement? cf. étude sur le chapitre 11), que l'intervention de Nathan s'est trouvée être nécessaire.

Difficulté de se saisir comme coupable, lorsqu'au final, nos actions se sont avérées être parfaitement "légales". Au contraire, ne doit-on pas soupçonner, l'action d'un "surmoi féroce et cruel" dont il faudrait se libérer, lorsque scrupules et culpabilité apparaissent à l'occasion d'actes qui ne relèvent pas de transgressions stricto sensu?

Enfin, Nathan use de la parabole pour que David puisse se juger lui-même. Il s'agit en effet, de faire en sorte que le roi puisse reconnaître sa faute, et accepter le jugement sans quoi tout retour (*téchouva*) est impossible.

2. DESIR ET BESOIN

Le sens de la parabole est le suivant: l'homme riche, c'est David, propriétaire de petit et gros bétail en grand nombre, à savoir, disposant d'un nombre important d'épouses et de concubines; le pauvre, c'est Ouryia, dont la parabole nous apprend peut être qu'il était veuf et avait eu des enfants d'une autre femme lorsqu'il avait épousé Batchéva ("elle grandit avec lui et ses enfants"), à moins qu'il ne faille interpréter cela uniquement comme un ajout romanesque (la question est posée par Abravanel).

Reste à déterminer l'identité de ce troisième personnage qualifié successivement de "voyageur", d' "invité", puis d' "homme".

סוכה נב ע"ב

אמר רבא בתחלה קראו הלך ולבסוף קראו אורח ולבסוף קראו
איש שנאמר ויבא הלך לאיש העשיר ויחמול לקחת מצאנו
ומבקר לעשות לאורח וכתוב ויקח את כבשת האיש הרש
ויעשה לאיש הבא אליו

Traité Souca 52 b

Rava a dit: au départ il [le *yetser hara'*] est appelé "vagabond", puis "invité", et enfin, "homme" [Rachi: maître de la maison], ainsi qu'il est dit: "il s'empara de la brebis du pauvre et la servit à l'hôte qui était venu chez lui".

Problématique et débats possibles:

1. Le personnage du *yetser hara'* est "au départ", un vagabond, un être privé de résidence et de subsistance.

Rava donne à penser, par cette métaphore, le désir comme manque, comme privation qu'il s'agirait de combler. La métaphore permet de pointer ce qui fait céder l'homme à la demande de son désir, à savoir, la pitié ou la générosité.

Se présentant comme manquant, le désir donne l'illusion qu'il pourrait, à l'instar du besoin, être comblé, ne serait-ce que partiellement. L'évolution du désir démontre qu'il n'en est rien, puisqu'après avoir été invité, ce dernier supplante le *ba'al ha-bayit* dans sa propre demeure et rien n'interdit d'imaginer une suite circulaire infinie. Ce nouveau *ba'al ha-bayit* quitte alors sa demeure pour se faire à nouveau vagabond et conquérir d'autres êtres et d'autres demeures, son seul et unique but étant de s'approprier ce qui n'est pas encore tombé sous son emprise.

3. VOLER ET TUER

La parabole élude la mort d'Ouryia. Complaisance de Nathan?

Abravanel donne deux raisons à cette omission: premièrement, ne pas faire comprendre à David trop rapidement le sens de la parabole et provoquer par là-même, la retenue de l'accusation du riche; deuxièmement, toujours dans le souci de faire accepter le jugement à David, lui imposer le raisonnement suivant: si déjà pour le vol du pauvre, tu declares le riche passible de la peine capitale, ne l'est-il pas a fortiori pour le meurtre du pauvre?

David, révolté par le récit de Nathan, déclare le voleur passible de la peine capitale. Rachi au verset 5 commente ainsi:

Rachi

Voler un pauvre revient à prendre son âme, comme il écrit: "... il prendra l'âme du propriétaire (*Proverbes 1, 19*)

La Guemara sur laquelle s'appuie Rachi (B. K. 119a) ne précise même pas qu'il s'agit d'un pauvre:

"Rabbi Yo'hanan a dit: Quiconque vole à son prochain la valeur d'une prouta, c'est comme s'il lui avait pris son âme [...]"

Le Maharal explique que la vie de l'âme étant dépendante de cette prouta, l'en priver revient à priver l'âme de subsistance, et la tuer.

4. RICHES ET PAUVRES

Après que David a prononcé le jugement de l'homme riche, Nathan lui révèle que l'homme en question n'est autre que lui-même. On pourrait même extrapoler et dire que dans cette histoire, c'est l'Homme en général que David représente (אֵתָהּ הָאִישׁ).

Les paroles du prophète entrent en résonance avec la Michna suivante des Pirké Avot:

אֵיזָהוּ עֲשִׂיר הַשְּׂמִח בְּחֻלְקוֹ, שֶׁנֶּאֱמַר (תהלים קכח), יְגִיעַ כַּפֵּיךָ כִּי תֹאכַל אֲשֶׁרִיד וְטוֹב לְךָ. אֲשֶׁרִיד, בְּעוֹלָם הַזֶּה. וְטוֹב לְךָ, לְעוֹלָם הַבָּא

[...] Qui est riche? Celui qui se réjouit de sa part, comme il est dit: "lorsque tu te nourris du labeur de tes mains, c'est un bonheur pour toi et un bien pour toi" (*Téhilim 128, 2*).

"C'est un bonheur pour toi", dans ce monde, et "un bien pour toi" dans le monde à venir.

Pirké Avot 4-2

Problématique et débats possibles:

1. Rachi commente cette Michna de la manière suivante:

"Celui qui se réjouit de sa part": *de la part que le Saint Béni Soit-Il, lui a apprêtée. Il accepte tout avec bienveillance ('ayin tova: litt. bel œil).*

Autre version: il a l'âme libre et le cœur content avec la part que le Saint Béni Soit-Il, lui a assignée, qu'elle soit bonne ou mauvaise, abondante ou maigre, et il ne s'en désolé pas pour courir avec empressement acquérir et amasser plus qu'il n'a. En effet, quel bonheur lui resterait-il s'il n'était heureux de se nourrir du labeur de ses mains? Car serait-il le plus riche des hommes, s'il craint et souffre pour sa part, il est absolument semblable au plus pauvre des hommes. Il est donc évident que Ben Zoma fait allusion à celui qui est heureux de ce dont il se nourrit et l'appelle "riche" parce que le verset fait son éloge [et non au regard de sa fortune].

C'est un bonheur pour toi dans ce monde, de n'avoir pas besoin des autres, et dans le monde à venir, car en jouissant de ton propre labeur tu ne seras pas tenté de voler et tu hériteras ainsi des deux mondes [...].

2. La Michna subvertit le sens habituel du mot "riche", en ne qualifiant pas de "riche", celui qui disposerait d'un certain nombre de bien. La pauvreté est ici une *attitude*, un *rapport* aux biens, caractérisé par le fait de se percevoir comme en manquant, et non un état de fait. Se réjouir de sa part, signifie alors, ne pas se vivre, à l'instar du "pauvre" comme manquant. Et puisque la part en question est attribuée par Dieu (cf. Rachi), s'en réjouir ou s'en désoler a des conséquences directes dans les rapports d'un homme avec son Créateur. Ainsi, pour qui reconnaît qu'une part lui a été attribuée (ne serait-ce, comme le disent certains, par le biais de la vie), juger cette part trop petite voire mauvaise aura pour conséquence de susciter le mépris, voire la haine de Celui qui l'a attribuée.

Méprisant sa part (constituée qui plus est de la part d'un autre, à savoir, Chaoul), le *bizayon* (mépris) est jugé dans le cas de David comme mépris de la parole de Dieu.

3. Selon l'interprétation de la Michna donnée par Rachi, l'homme "riche" dont parle la parabole, à savoir David, est précisément le "pauvre" dont parle la Michna, tenté de voler parce qu'il ne jouissant pas de sa part.

4. SUR LA TECHOUVA

La punition est étroitement liée à cette question du mépris de la part reçue puisque Dieu décide de retirer à David cette part ignorée voire méprisée par lui.

Ainsi: "Je prendrai tes femmes sous tes yeux, je les donnerai à l'un des tiens etc." allusion au fait qu'Avshalom couchera avec les concubines de son père (cf. Abravanel, Radak), ou encore, "l'épée ne se retirera pas de ta maison", allusion à la mort d'un grand nombre de sa descendance par l'épée (cf. Métsoudat David).

David répond alors: "j'ai fauté envers Dieu", et le Malbim de remarquer qu'à la différence de Chaoul qui a cherché à justifier sa faute, David a reconnu immédiatement celle-ci, sans même exciper du caractère légal de ses actes (référence au fait qu'Ouryia était passible de la peine capitale et Batchéva, divorcée rétroactivement).

David ne meurt pas, mais le fils de l'union de la femme d'Ouryia et de David tombe malade puis meurt (V15). Le verset donne la raison de ce châtement:

כִּי־נֹאֵץ נֹאֲצַתְּ אֶת־אֵיבֵי ה' בְּדַבַּר הַזֶּה, littéralement, "car tu as blasphémé les ennemis de Dieu" et tel que le traduit le Targoum Yonatan: "Tu as ouvert la bouche des ennemis de Dieu", à savoir, tu leur as fourni un argument susceptible d'être employé contre Israël.

La "faute" commise par le roi, engage le nom d'Israël et de Dieu puisque le roi les représente.



Conclusion

La Guemara dans Avoda Zara indique au sujet de la faute que David a commise et au sujet de la faute d'Israël avec le veau d'or:

א"ר יוחנן משום ר"ש בן יוחאי לא דוד ראוי לאותו מעשה ולא ישראל ראוי לאותו מעשה לא דוד ראוי לאותו מעשה דכתיב ולבי חלל בקרבי ולא ישראל ראוי לאותו מעשה דכתיב מי יתן והיה לבבם זה להם ליראה אותי כל הימים אלא למה עשו לומר לך שאם חטא יחיד אומרים לו כלך אצל יחיד ואם חטאו צבור אומרים (לו כלך) אצל צבור

Rabbi Yo'hanan a dit au nom de Rabbi Chimon ben Yo'hay: ni David, ni Israël n'étaient capables de faire pareille chose.

David n'en était pas capable ainsi qu'il est écrit: "mon cœur est percé en mon sein (*téhilim* 109, 22), et Israël n'en étaient pas capables comme il est dit: "qui leur donnera ce cœur afin de me craindre tous les jours (*devarim* 5, 26)

Alors pourquoi l'ont-ils fait? Afin de te dire que si un homme seul faute, on lui dit: va auprès de cet individu, et si une communauté faute, on lui dit: va auprès de cette communauté.

Tant David, que le peuple qui a pratiqué l'idolâtrie après avoir reçu la Tora au Sinai n'étaient pas à même de commettre de telles fautes. Rachi explique sur place que leur *Yetser ha-ra'* n'était pas susceptible de prendre le dessus, et n'était un décret divin, ces fautes n'auraient pas pu être commises.

Traité Avoda Zara
4b

Sans entrer dans la question du sens d'un tel décret (Rech Lakich lie, quelques lignes plus loin, la faute des pères à la possibilité pour nous d'exister), la Guemara invoque la nécessité pour les hommes, qu'existent des hommes ayant transgressé, fait *téchouva*, et ayant été délivrés de leur culpabilité.

Comme si on ne pouvait croire à la *téchouva*, c'est-à-dire, à la possibilité d'être *mé'haper*, c'est-à-dire, "lavé" de nos fautes, sans avoir vu un homme ayant fait l'expérience d'une libération de la faute et de la culpabilité qui en découle.

La même guemara illustre le lien qui attache un homme à sa faute passée:

Rabbi El'azar a dit que la transgression s'attachera comme un chien à l'homme qui l'a commise, car il est dit: Il refusa de coucher auprès d'elle, d'être avec elle (*Bérechit* 39, 10), De coucher avec elle, en ce monde, D'être avec elle, dans le monde à venir.

La culpabilité, tel un chien, poursuit l'homme jusque dans le monde à venir. Yossef aurait eu conscience de cela lorsqu'il a refusé les avances de la femme de son maître Potiphar.

La *téchouva* donne néanmoins la possibilité de s'en défaire, à condition toutefois d'être prêt à renoncer à la fois à la jouissance de la faute, mais également, à la jouissance du sentiment de culpabilité qui en découle.

La fin du chapitre est éloquente à ce sujet, puisque David après avoir fait *téchouva* et avoir vu son fils mourir, "se releva de terre, prit un bain, se parfuma et changea de vêtement, puis se rendit à la maison de Dieu et se prosterna etc." (V20). David tourne la page, provoquant ainsi l'étonnement chez ses serviteurs, et chez le lecteur.

N'aurait-il pas fallu poursuivre les mortifications et quitter Batchéva?

C'est pourtant cette force et cette confiance en la *téchouva*, entendue comme processus débouchant sur la fin de la culpabilité, qui a fait de David celui dont on dit qu'il a instauré le joug du repentir (*Avoda Zara* 5a).

Signe de l'accomplissement de ce retour (*téchouva*), le verset dit ensuite de David, "qu'il consola Batchéva, cohabita de nouveau avec elle et qu'elle enfanta un fils qu'elle nomma Chelomo et qu'il fut aimé d'Hachem (V24).

Le Radak rapporte ce midrach:

ויבא אליה –
 בא אליה בטענה, כי היתה נמנעה מלהזקק לו
 אמרה לו: הילד מת מפני העון אפילו יהיה לי בן של קיימא
 ממך, יבוזו אחיו אותו מפני שבאתי אליך בעון מתחילה
 אמר לה דוד: האל מחל לי העון והבן הראשון שיהיה לי ממך
 ימלוך אחרי, כי כן שלח לי האל על יד הנביא ונשבע לה

Radak

Rabbi David Kim'hi, né à Narbonne en 1160, décédé à Narbonne en 1235
 L'un des plus grands grammairiens et exégètes bibliques médiévaux. Son premier ouvrage d'importance est le *Mikhlol*, un traité de philologie qui comprend un célèbre lexique nommé *Séfer haChorachim*. Il suit le sens littéral.

Il est allé vers elle

Il lui a reproché le fait qu'elle s'empêchait de s'unir à lui.

Elle lui a dit: l'enfant est mort à cause de la faute, même si j'avais un enfant qui survivait de toi, ses frères le dénigraient à cause de la faute commise au départ.

David lui a dit: Ainsi que Dieu me l'a dit par l'intermédiaire du prophète, Il m'a pardonné la faute, et le premier enfant que j'aurai de toi règnera après moi. David lui en fit le serment.

Au contraire de David, ni Batchéva, ni les hommes ne croient véritablement à l'effacement de la faute. Seules demeurent nécessaires, les privations et autres mortifications dont on ne saisit même plus le sens (la faute ne sera jamais pardonnée), sauf à y voir l'attachement à une jouissance mortifère.